

2023-7098  
2024-06-11

UBG

GROUPE M02 FONGICIDE

## MICROSCOPIC SULPHUR

POUDRE MOUILLABLE FONGICIDE

COMMERCIAL



ATTENTION POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

**PRINCIPE ACTIF:** Soufre 92%

N° D'HOMOLOGATION 14653 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LOVELAND PRODUCTS CANADA INC.  
789 DONNYBROOK DR.  
DORCHESTER, ONTARIO  
CANADA N0L 1G5  
1-800-328-4678

EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT D'UN  
DÉVERSEMENT IMPORTANT, D'UN INCENDIE  
OU D'UNE INTOXICATION IMPLIQUANT CE  
PRODUIT, APPELEZ LE JOUR OU LA NUIT :  
1-800-561-8273

CONTENU NET: 22,7 kg

04/08

## **PRÉCAUTIONS**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Ne pas respirer la poussière ni le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec la peau, les vêtements et les yeux. Après avoir manipulé ce produit, bien se laver au savon et à l'eau avant de manger, de boire ou de fumer. Ne pas contaminer les étangs, cours d'eau et autres étendues d'eau. Éviter toute contamination des aliments et des moulées.

Porter des lunettes de sécurité ou un écran facial, des gants résistant aux produits chimiques, un chapeau, une chemise à manches longues, un pantalon et des bottes de caoutchouc lors des opérations de mélange et de chargement, d'application et de nettoyage ainsi que lors des réparations.

Quand on l'utilise dans une serre, porter l'équipement de protection individuelle stipulé ci-dessus en plus d'un respirateur approuvé par NIOSH.

Éviter de retourner sur les lieux et en interdire l'accès au personnel pendant les 24 heures suivant le traitement.

Emmagasiner dans un endroit frais, sec et aéré, à une distance prudente des moulées et des denrées alimentaires. Tenir à l'écart de la chaleur, du feu et des étincelles. Laver les vêtements contaminés avec du savon et de l'eau très chaude, avant de les réutiliser. Le soufre est phytotoxique pour certaines cultures, y compris les abricots, les poires Anjou et Comice, les canneberges ou atocas, les cucurbitacées (courges, melons, etc.) et les épinards. Ne pas utiliser ce produit moins de 30 jours avant ou après un arrosage à l'huile.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

## **RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE**

Aux fins de la gestion de la résistance, MICROSCOPIC SULPHUR POWDER WETTABLE FUNGICIDE contient un fongicide appartenant au groupe M02. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants à MICROSCOPIC SULPHUR POWDER WETTABLE FUNGICIDE et à d'autres fongicides du groupe M02. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut également exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux fongicides:

- Dans la mesure du possible, alterner le MICROSCOPIC SULPHUR POWDER WETTABLE FUNGICIDE ou d'autres fongicides du même groupe M02 avec des produits qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à un groupe différent.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance.
- Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent. Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Service Technique au 1-800-265-4624 ou à [www.uap.ca](http://www.uap.ca).

2023-7098  
2024-06-11

### **RISQUES ENVIRONNEMENTAUX**

Ne pas appliquer directement sur des habitats aquatiques (lacs, rivières, fondrières, étangs, coulées, fondrières des Prairies, ruisseaux, marécages, réservoirs et milieux humides) ainsi que sur des habitats estuariens et marins. Ne pas contaminer l'eau en rinçant le matériel ou en y rejetant les résidus.

### **MODE D'EMPLOI**

Ne pas appliquer plus de 8 fois par année. Ne pas appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque les vents soufflent en rafales. Ne pas utiliser de l'équipement manuel. NE PAS APPLIQUER PAR AÉRONEF.

En cas d'application par pulvérisation pneumatique: Ne pas orienter le jet au-dessus des plantes à traiter. Couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur lorsqu'on pulvérise à l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs. Ne pas appliquer le traitement lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/hr dans la zone de traitement (à déterminer à l'extérieur de cette zone, du côté sous le vent).

Notez que les espèces de *Monilinia* causant la pourriture sclérotique du fruit dans l'argousier n'ont pas encore été identifiées. MICROSCOPIC SULPHUR POWDER MOISTURIZABLE FONGICIDE n'a pas été testé pour la suppression de toutes les espèces de *Monilinia* dans l'argousier.

### **MÉLANGES EN CUVE**

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Loveland Products Canada Inc. au 1-800-328-4678 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

### **ZONES TAMPONS**

Le tableau décrit les zones tampons requises. Il indique quelles zones tampons doivent être établies entre la limite d'application directe sous le vent et la bordure la plus rapprochée des habitats aquatiques vulnérables ((lacs, rivières, fondrières, étangs, coulées, fondrières des Prairies, ruisseaux, marécages, réservoirs et milieux humides) ainsi que des habitats estuariens et marins.

2023-7098  
2024-06-11

Tableau 1 Zones tampons requises pour la protection d'habitats aquatiques

Methode d'application	Culture	Zone tampon (m) requise pour la protection des habitats aquatiques
Pulvérisation pneumatique	groseille gadelle et cassis cerise douce cerise acide prune pêche pomme poire raisin Argousier	5
	rutabaga	0

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Les quantités recommandées ci-dessous sont basées sur 1000 litres de bouillie diluée. Le Fongicide de MICROSCOPIC SULPHUR POUDRE MOUILLABLE FONGICIDE peut être utilisé dans des arrosages à faible volume ou concentrés en accroissant la dose, afin d'appliquer la même quantité de produit par hectare que l'on pulvériserait normalement avec un mélange dilué. Appliquer dans suffisamment d'eau pour bien couvrir toutes les parties des plantes; ce volume dépend de l'équipement de pulvérisation et de la grosseur des arbres et des vignes. Se conformer aux recommandations des autorités provinciales en ce qui concerne le moment propice aux traitements. NE PAS APPLIQUER LE FONGICIDE DE MICROSCOPIC SULPHUR POUDRE MOUILLABLE FONGICIDE SI DES CONDITIONS DE TEMPÉRATURE ÉLEVÉE (AU-DESSUS DE 25°C) ET DE HAUTE HUMIDITÉ EXISTENT OU SONT ATTENDUES DURANT LES TROIS JOURS APRÈS L' APPLICATION.

2023-7098  
2024-06-11

<b>Cultures/Maladies</b>	<b>Méthodes/Quantités</b>
POMMES, POIRES blanc, tavelure	Appliquer 6.5 kg par 1000 litres dans les arrosages de la pré-floraison, du calice et de la première couverture. Pour les arrosages de couverture ultérieurs, employer de 3.5 à 4.5 kg, selon la gravité du blanc et la température. Ne pas appliquer moins d'une journée avant la cueillette des fruits.
PÊCHES pourriture brune, tavelure	Appliquer 6.5 kg par 1000 litres en suivant un programme régulier d'arrosages à partir du stade du bouton rose avancé. Répéter le traitement juste avant ou pendant la cueillette, si le temps devient humide.
PRUNES pourriture brune, nodule noir	Appliquer 6.5 kg par 1000 litres en suivant un programme régulier d'arrosages à partir du stade du débourrement. Répéter le traitement juste avant ou pendant la cueillette, si le temps devient humide.
CERISES DOUCES pourriture brune	Appliquer 6.5 kg par 1000 litres dans un programme régulier d'arrosages à partir du stade de la floraison jusqu'à juste avant la cueillette. Répéter durant la récolte si le temps devient humide. Ne pas appliquer moins d'une journée avant la récolte.
CERISES AIGRES pourriture brune et la brûlure de la fleur, blanc	Appliquer 6.5 kg par 1000 litres au stade de la floraison. Si le blanc est un problème, appliquer 3.5 kg dans les arrosages des première, deuxième et troisième couvertures. Ne pas appliquer moins d'une journée avant la récolte.
RAISINS blanc	Appliquer 4.5 kg par 1000 litres dans l'arrosage de post-floraison sur les variétés Agawam, Seneca et Seibel. Ne pas utiliser sur les variétés Concord, Foch et Van Buren. Appliquer au premier signe de blanc et répéter le traitement 10 jours plus tard. Ne pas appliquer moins de 21 jours avant des vendanges pour le vin. Autrement, ne pas en mettre moins d'une journée avant la cueillette du raisin.
Ériophyide de la vigne	Sur les vignes, appliquer l le Fongicide de MICROSCOPIC SULPHUR POUDRE MOUILLABLE FONGICIDE dans un volume allant jusqu'à 3000 L/ha. Le volume d'eau varie selon la taille de la culture et la couverture foliaire nécessaire. Utiliser un volume d'eau suffisant pour bien couvrir tout le feuillage. Suivre les recommandations provinciales pour le moment propice au traitement et le volume d'eau nécessaire. Appliquer 3 kg/ha avant la floraison, dès le premier signe de présence d'ériophyides sur les feuilles, et de nouveau au milieu de la saison. Ne pas utiliser sur les variétés Concord, Foch, de Chaunac et Van Buren. Raisins de table: Ne pas appliquer moins de 1 jour avant la récolte. Raisins de cuve: Ne pas appliquer moins de 21 jours avant la récolte.
GROSEILLIER À GRAPPES GROSEILLIER À MAQUEREAU blanc	Appliquer 5 kg/ha dans un volume d'eau suffisant pour recouvrir tout le feuillage. Traiter tous les 10 à 14 jours, depuis le début de la maladie jusqu'à la coloration des fruits. Ne pas faire plus de 8 traitements par année. Prévoir au moins 1 jour entre le dernier traitement et la cueillette des fruits.
CONCOMBRES (de serre) blanc	Appliquer 105 g pour 100 L d'eau jusqu'à saturation, au moyen d'un pulvérisateur à dos ou d'un autre pulvérisateur approprié, toutes les semaines au besoin pour combattre le blanc. Après le dernier traitement, attendre au moins 1 jour avant de récolter les fruits.
RUTABAGAS Blanc	Appliquer 6,8 kg/ha dans 675 à 1125 L d'eau, selon la taille des rutabagas. Pour lutter contre le blanc, il est essentiel de bien couvrir les faces supérieures et inférieures des feuilles. Appliquer toutes les semaines, dès l'apparition des symptômes de la maladie dans le champ. Ne pas faire plus de 5 traitements par année.

2023-7098  
2024-06-11

**AVIS À L'UTILISATEUR :**

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Loveland Products Canada Inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Loveland Products Canada Inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

**MODE D'EMPLOI**

**ARGOUSIER**

Application foliaire à compter du début du stade de floraison.

Cultures	Ravageurs	Dose	Nombre maximum d'applications	Jours avant la récolte
Argousier	Pourriture sclérotique du fruit ( <i>Monilinia</i> sp)	Appliquer 6,5 kg de produit par 1000 L d'eau par hectare	8 par année, tous les 7-10 jours	7

**COMPATIBILITÉ**

CE PRODUIT EST COMPATIBLE AVEC LA PLUPART DES INSECTICIDES ET DES FONGICIDES D'USAGE COURANT, SAUF L'HUILE.

2023-7098  
2024-06-11

### **PREMIERS SOINS**

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INGESTION:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS D'INHALATION:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:** Administrer un traitement symptomatique.

### **ÉLIMINATION**

1. Vider le contenant à fond.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignements concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.